



Madame la Présidente du CHSCT du Loiret,

L'objectif de ce CHSCT doit être de poursuivre la diffusion d'une culture de la santé et de la sécurité au travail auprès de l'ensemble des personnels, et de façon plus poussée auprès des chefs d'établissements et de services qui doivent s'en soucier au quotidien, de manière à renforcer les actions de prévention des risques et à engager une démarche d'amélioration de la qualité de vie au travail.

La synthèse des fiches du registre santé et sécurité au travail et le nombre d'écoles et d'établissements qui sollicitent le CHSCT nous laissent entrevoir l'énorme travail qui est le nôtre pour améliorer l'hygiène, la sécurité et les conditions de travail des personnels de ce département.

Sans un réseau d'acteurs de prévention sensibilisés et formés à ces questions essentielles de la qualité de vie au travail, nous resterons malheureusement encore beaucoup trop dans la nécessaire réaction face aux signalements et sollicitations, alors que le cœur de notre mission devrait être la prévention primaire face aux risques professionnels liés à l'hygiène, la sécurité et les conditions de travail.

A l'occasion de ce CHSCT-D, le SE-Unsa aimerait revenir sur deux points :

En janvier 2018, nous lançons au niveau national, une enquête sur les conditions de travail des enseignants en lycée et collège. Cette enquête a mis en évidence l'**impact du bruit sur les conditions de travail des enseignants**. Sur plus de 6000 réponses 46% des collègues avaient régulièrement des problèmes de voix, 32 % des problèmes d'audition et le bruit était le phénomène qui dérangeait le plus ces collègues dans leur travail. Les nuisances sonores entraînent inconfort, gêne, souffrance interférant sur la vie personnelle. Elles provoquent une menace pour la santé et détériorent la qualité de la vie au travail.

Le SE-Unsa a porté ce problème à l'échelle nationale en réclamant la création d'un groupe de travail au CHSCT ministériel dédié aux "ambiances de travail", dans lequel la question des nuisances sonores devrait être étudiée.

Dans le LOIRET, plusieurs cas d'enseignants souffrants de nuisances sonores dans des établissements et des écoles, ont déjà été soulevés. Nous souhaiterions que le CHSCT-D restent très vigilants face aux difficultés qu'elles provoquent et apportent des solutions rapides pour améliorer les conditions de travail des collègues en souffrance.

Plus récemment, deux députées en charge de la **mission flash sur les directeurs d'école** ont rendu leur rapport. Il met en exergue un quotidien de plus en plus lourd à assumer et des difficultés pour répondre à l'ensemble de leurs missions. Après le constat de la situation actuelle, le rapport formule des propositions concernant à la fois les conditions d'exercice des directeurs mais aussi le fonctionnement de l'école. Il pointe d'abord plusieurs éléments définissant la situation actuelle, notamment le sentiment de malaise des directeurs, de perte de motivation, le manque de temps et de moyens, l'absence de légitimité, la complexification des missions et des responsabilités. Il devient impératif de soulager les directeurs dans leurs tâches administratives et matérielles afin d'améliorer leurs conditions de travail.